




T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°284 – Le 18 juin 2013

RAPPORT MOREAU sur les retraites : Un rapport prudent pour la Fonction publique

La présidente de la commission pour l'avenir des retraites Yannick MOREAU a rendu son rapport le 14 juin 2013.

Ce rapport «boîte à outil pour le gouvernement», prévoit comme on pouvait l'imaginer, des mesures visant à prolonger la durée d'activité à 42 ans en 2024, 43 ans en 2037 et 44 ans en 2051.

Y. MOREAU n'exclut pas un échéancier plus abrupt (44 années en 2028). Elle envisage également une augmentation des cotisations de 0,1% pendant 4 ans et des mesures relatives aux retraités (voir site UNAR CFTC).

Pour le mode de calcul des retraites de la Fonction Publique, Y. MOREAU semble plus circonspecte.

Et pour cause la remise en cause des 6 derniers mois se heurte au principe de réalité :

[la non-prise en compte des primes des fonctionnaires dans le calcul des retraites.](#)

Il faudrait donc les prendre en compte mais se pose le problème des enseignants et des personnels de catégorie C (plus de la moitié des personnels de l'Etat, qui ont un faible régime indemnitaire et verraient fondre leurs retraites). Et puis il y a aussi problème de conservation des données, certaines structures publiques n'ont pas gardé trace de l'ensemble des indemnités. Le rapport ne semble pas très favorable à cette solution sachant que les fonctionnaires bénéficient d'un taux de remplacement (dernier salaire/pension perçue) équivalent à celui du privé.

[Dans la pratique la convergence privé/fonction publique existe déjà, il faut en informer nos concitoyens et ne pas nourrir un sentiment d'injustice en transformant la Fonction publique en bouc émissaire.](#)